

## PROTOCOLE DE SORTIE DE GREVE

Dans le cadre du préavis de grève reconductible déposé le 9 mars 2021 par les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SUD, à partir du 15 mars 2021, concernant les personnels de France 3 Côte d'azur, la direction a rencontré les représentants des quatre organisations syndicales signataires le 11 mars 2021.

La Direction a bien entendu les inquiétudes des salariés à propos du nouveau rendez-vous du 18 heures 30, les moyens qui y sont affectés et les conditions de travail des salariés concernés. Ainsi, la direction propose :

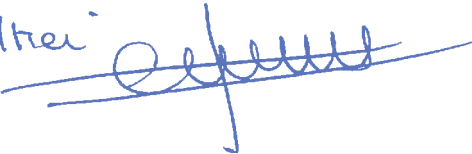
1. Le comblement des postes suivants :
  - a. 2 postes de journaliste rédacteur d'ici la fin du premier semestre 2021
  - b. 1 poste de JRI cet été
  - c. 2 postes de monteurs au centre technique d'Antibes d'ici la fin du premier semestre 2021
  - d. Les postes de scriptes existants, s'ils viennent à être vacants, seront remplacés sans attendre, par la mobilité ou le recrutement d'une scripte ou du métier correspondant issu de la négociation sur l'évolution des métiers.
2. Sur le montage :
  - a. en plus de la demi-journée de montage dédiée au 18h30 la semaine précédant la diffusion, une heure sera identifiée chaque jour la semaine de production en début d'après-midi
  - b. 4 jours de montage seront dédiés à l'actu du lundi au vendredi
3. sur la présentation du 18h30, l'objectif est d'avoir un présentateur régulier sur le rendez-vous dès que possible.
4. sur l'éditorial, une réunion de rédaction sera organisée pour réfléchir à la possibilité de tournages pour le 18h30 par redéploiement des moyens dédiés.
5. la planification d'un éclairagiste pour chaque semaine de production du 18h30, pour DEP et les émissions spéciales TV produites à Antibes en plateau.
6. sur les documentalistes, un jour supplémentaire sera planifié la semaine qui précède la production du 18h30

Une réunion sera programmée fin mai entre la direction, les RP et les DS de France 3 Côte d'azur pour faire le point sur la fabrication du 18h30.

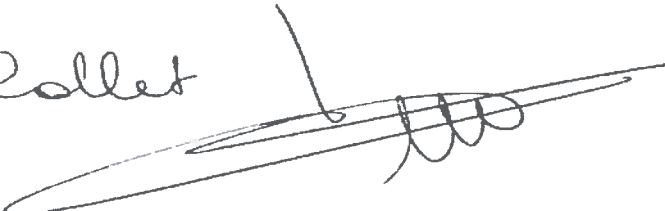
Ce protocole d'accord engage la direction et sa signature vaut levée du préavis. Les propositions de la direction s'inscrivent dans le cadre de la négociation d'une levée de préavis. Le déclenchement effectif de la grève les rendra caduques.

Antibes le 13 mars 2021


Pour la Direction

Samuel Pelletier 

Pour la CFDT

Laurence Collet 

Pour la CGT,  
Ariane Masségia, déléguée syndicale



Pour FO  
Eric Jacquet



Pour SUD  
Béatrice Mariani

